

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST PIERRE DE LA REUNION - 9742 -
Documents comptables (B-S) - Dépôt le 10/09/2024 - 5753 - 2012 B 00145 - 749 886 230 - 2C
TRAVAUX PUBLICS

BILAN ACTIF

2 C TRAVAUX PUBLIC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

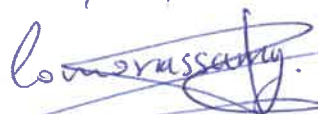
ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus	20 468	29 997	-9 529	-31,77
Autres immobilisations corporelles	39 396	28 595	10 801	37,77
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	61 981	60 581	1 400	2,31
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	121 845	119 173	2 673	2,24
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	93 118	67 108	26 010	38,76
Autres (3)	18 166	28 714	-10 548	-36,73
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	119 460	182 460	-63 000	-34,53
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	197 763	92 608	105 156	113,55
Charges constatées d'avance(3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	428 507	370 889	57 618	15,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	550 353	490 062	60 291	12,30

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

"Certifié Conforme par la Gérante"
Le 07/05/2024.



BILAN PASSIF

2 C TRAVAUX PUBLIC

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 900)	900	900		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	90	90		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	362 683	306 650	56 033	18,27
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	37 565	56 033	-18 468	-32,96
SITUATION NETTE	401 238	363 673	37 565	10,33
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	401 238	363 673	37 565	10,33
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	35 623	67 048	-31 426	-46,87
Emprunts et dettes financières diverses (3)	274	497	-224	-45,02
Avances et acptes recus sur cdes en cours	53 304	14 575	38 729	265,72
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 774	30 619	-5 845	-19,09
Dettes fiscales et sociales	17 995	13 649	4 346	31,84
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	17 145		17 145	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	149 115	126 389	22 726	17,98
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	550 353	490 062	60 291	12,30
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	95 811	126 389		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

2 C TRAVAUX PUBLIC

SARL au capital de 900,00 euros

Siège social : 170 CHEMIN MAZEAU 97424 SAINT-LEU

RCS n°749886230- RCS saint pierre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 07 MAI 2024

Le 07 mai 2024, les associés de la société 2 C TRAVAUX PUBLIC se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 170 CHEMIN MAZEAU 97424 SAINT-LEU à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle COMORASSAMY MARIE CHRISTEL.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Mademoiselle COMORASSAMY MARIE CHRISTEL, propriétaire de 54,00 parts, représentant 90 voix, Gérante de la société.
- Monsieur PATCHANE LACANE PHILIPPE, propriétaire de 36,00 PARTS, représentant voix,

Soit au total 2 associé(s) présent(s), totalisant 90 Parts sur les 90 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération des gérants.
- Fixation de la rémunération des gérants.
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.
- Délégation de pouvoir.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les

P.P. P.C.

résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 37 565,36 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est rejetée, la majorité requise étant la majorité absolue.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 37 565,36 Euros formant un résultat affectable de 37 565,36 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 37 565,36 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu' aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est rejetée, la majorité requise étant la majorité absolue.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte de l'absence de telles conventions.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Ratification de la rémunération des gérants

Les associés approuvent les rémunérations versées au titre de l'exercice et composées comme suit :

- Pour Mademoiselle COMORASSAMY MARIE CHRISTEL, occupant le poste de Gérante, une rémunération nette de 14 500,00 Euros.

La société a pris à sa charge, les cotisations sociales obligatoires et facultatives de Mademoiselle COMORASSAMY MARIE CHRISTEL, liées à sa fonction.

La société a pris à sa charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de Gérante.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 5 - Fixation de la rémunération des gérants

L'assemblée générale décide que Mademoiselle COMORASSAMY MARIE CHRISTEL ne percevra pas de rémunération pour le prochain exercice.

P. P. P. C.

L'assemblée générale décide que la société prendra à sa charge, les cotisations sociales obligatoires et facultatives de Mademoiselle COMORASSAMY MARIE CHRISTEL, liées à la fonction de Gérante.
L'assemblée générale décide que la société prendra à sa charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de Gérante.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 6 - Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'associés, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde de 0 Euros, pour Mademoiselle COMORASSAMY MARIE CHRISTEL.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette Résolution est rejetée, la majorité requise étant la majorité absolue.

Résolution N° 7 - Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.


Cette Résolution est rejetée, la majorité requise étant la majorité absolue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 09 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à Saint-Leu,
Le 07/05/2024.

Signatures des associés :

Mademoiselle COMORASSAMY MARIE CHRISTEL	
Monsieur PATCHANE LACANE PHILIPPE	